

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_065_CC_1
Approbation de l'avenant n°1 à la
convention constitutive du Groupement
d'intérêt Public (GIP) Ecocité la Réunion

Nombre de votants : 53

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
10/10/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick
FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann
CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme
Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-
Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-
Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Perceval GAILLARD - Mme
Eglantine VICTORINE - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M.
Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Patrick LEGROS
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON
procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration
à Mme Huguette BELLO - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme
Brigitte DALLY - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_065_CC_1 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) ECOCITÉ LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

Par la délibération du 12 décembre 2018, le Territoire de la Côte Ouest (TCO) a approuvé son adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité la Réunion pour une durée de 5 ans.

La présente délibération a pour objet, de proroger d'une durée de 5 ans à compter du 13 décembre 2023, date de la fin de la convention initiale.

La prorogation de la convention constitutive devrait permettre au GIP Ecocité la Réunion de poursuivre ses missions, à savoir :

- Le pilotage et la coordination de la démarche Ecocité (coordination et régulation des opérations du Cœur d'Agglomération et de son périmètre d'influence, actualisation du plan guide en fonction des évolutions, participation à la définition des modalités d'interventions des acteurs de l'aménagement du territoire, la maîtrise d'ouvrage d'études pré-opérationnelles des projets stratégiques ou multi partenariaux, élaboration de stratégie sectorielles).
- La promotion de la démarche de l'Ecocité insulaire et tropicale de la Réunion (stratégie de marketing territorial du Cœur d'Agglomération, concertation publique et institutionnelle, communication et marketing, animation de réseaux).

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/06/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le projet d'avenant n°1, annexé à la présente délibération, à la convention constitutive du GIP Ecocité la Réunion, ayant pour objet la prolongation pour une durée de 5 ans, à compter du 12 décembre 2023, date de la fin de la convention initiale et ce jusqu'au 12 décembre 2028 ;

- **AUTORISER** le Président du TCO, à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP Ecocité la Réunion et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président